



La Gazette

MARS 2024

de la Compagnie des experts de justice
près la cour d'appel de Toulouse

02

Expertise & visioconférence

Augmentation du coût de l'assurance

03

REVUE EXPERTS

- Allocution du Rédacteur en chef
- Le retour des fiches pratiques
- Revue de presse

05

La Convergence de la Justice et des Nouvelles Technologies
Retour en images

06

L'intelligence artificielle a ses limites

07

Correspondance de la cour

FORMATIONS ARCADIE

08

Retours en images

- Prestations de serment
- Audience solennelle au tribunal administratif

09

SORTIR À TOULOUSE
Parlez-moi d'art

LE MOT DU PRÉSIDENT



Mesdames et Messieurs les Magistrats, Avocats et Experts de justice,
Chers collègues et membres de la Compagnie,

Alors que je me penche sur les trois années écoulées depuis la mise en place du conseil d'administration et ma prise de fonction en tant que président, j'aurai tout d'abord un sentiment de profonde reconnaissance pour l'ensemble de nos membres et d'enthousiasme au regards des projets concrétisés et du travail accompli ensemble.

Ces années ont été un voyage exceptionnel, marqué par des défis, mais surtout par de nombreux succès qui ont profondément transformé notre compagnie.

Au cœur de notre mission se trouve l'engagement envers l'excellence et le partage de connaissances. Grâce à notre organisme de formation ARCADIE et à cette équipe qu'il convient de saluer pour leur travail, nous avons pu offrir à l'ensemble des experts des programmes de formation novateurs et de grande qualité, conçus non seulement pour affiner les compétences mais aussi pour forger un esprit de corps unique parmi les experts. Les ateliers, séminaires, et sessions de formation ont été des moments clés de ce mandat, renforçant notre engagement envers l'amélioration continue des compétences et services mis à la disposition de la Justice.

Notre ambition de moderniser et perfectionner nos canaux de communication a donné naissance à des projets d'envergure, notamment la refonte de notre site web et de notre gazette. Ces initiatives ont eu pour objectif d'améliorer notre visibilité externe mais ont également renforcé nos liens internes, en offrant des plateformes plus interactives et informatives pour nos membres. La nouvelle interface du site web, ainsi que le contenu enrichi de la gazette, ont marqué une étape significative dans notre stratégie de communication, nous permettant de nous connecter avec les nouveaux experts et d'élargir notre communauté.

Ces projets, parmi tant d'autres, ont été possibles grâce à l'engagement et au dévouement d'administrateurs et autres experts bénévoles, de leur expertise, et de leur passion. Chaque membre de notre équipe a joué un rôle crucial dans le succès de notre mandat, et c'est avec un cœur plein de reconnaissance que je leur adresse mes plus sincères remerciements. Cet esprit de collaboration et cet engagement envers la mission commune qui nous a été confiée ont été la clé de notre réussite.

Alors que cette mandature se termine, j'ai la certitude que la Compagnie des experts de justice près la Cour d'appel de Toulouse est sur une trajectoire ascendante, prête à relever de nouveaux défis et à saisir de nouvelles opportunités. Les fondations que nous avons posées ensemble sont solides, et je suis convaincu que l'avenir nous réserve encore de grandes réalisations et de grandes réussites.

Merci à chacun d'entre vous pour ces trois années exceptionnelles, pour votre travail acharné, votre engagement, et votre soutien. Sachez que ce fut pour moi un grand honneur de servir à vos côtés, et je suis impatient de voir tout ce que nous continuerons à accomplir, ensemble.

Avec toute ma gratitude et mon respect. Très cordialement.

Yves BADUEL



Expertise médicale ou psychologique et examen par visio-conférence

Adobe Stock | #442157068

Note relative à l'arrêt de la chambre criminelle du 22 novembre 2023 (Pourvoi n°22- 86.713)

Par cet arrêt, la chambre criminelle de la Cour de cassation se prononce sur la régularité de l'utilisation de la visio-conférence au cours des expertises médicale ou psychologique.

Il résulte de cette décision le principe suivant :

Les médecins ou psychologues experts chargés d'examiner la personne mise en examen, le témoin assisté ou la partie civile ne peuvent pas recourir à la visio-conférence pour procéder à cet examen. L'examen doit être réalisé par l'expert en présence de la personne concernée.

La chambre criminelle juge qu'au cours de la procédure pénale, l'utilisation d'un moyen de télécommunication audiovisuelle est limitée aux cas prévus par l'article 706-71 du code de procédure pénale.

N'est pas mentionné par ce texte l'examen de la personne mise en examen, du témoin assisté ou de la partie civile par les médecins et psychologues, auquel se réfère l'article 164, alinéa 3, du code de procédure pénale.

La chambre criminelle en déduit que le recours à un moyen de télécommunication audiovisuelle par l'expert à l'occasion d'un tel examen n'est pas autorisé.

L'incidence sur l'expertise en cas de recours à la visio-conférence est la suivante :

L'utilisation par l'expert d'un moyen de de télécommunication audiovisuelle à l'occasion de l'examen de la personne mise en examen, du témoin assisté ou de la partie civile est sanctionnée par la nullité de l'expertise.

Qualité pour agir : La chambre criminelle juge que l'utilisation de la visio-conférence en violation de l'article 706-71 du code de procédure pénale constitue une violation des règles relatives à l'établissement et à l'administration de la preuve en matière pénale, de sorte que **toute partie qui a intérêt à l'annulation de l'acte a qualité pour invoquer la nullité tirée de la méconnaissance de ces dispositions.**

Nature du grief : Une telle irrégularité **fait nécessairement grief aux parties concernées.** Le requérant n'a pas à démontrer l'existence d'un grief.

[Lien vers le texte intégral de l'arrêté du 22 novembre 2023](#)

Augmentation du coût de l'assurance

Aménagements tarifaires au 1^{er} janvier 2024 rendus nécessaires par l'évolution défavorable de la jurisprudence et par...

... Une dégradation des résultats depuis 2020 résultant :

- de condamnations défavorables intervenues sur des dossiers ouverts depuis plusieurs années
- une augmentation sensible des dossiers de frais de défense pénale et disciplinaire et des frais de défense préventive (demande de récusation ou d'annulation de rapport)
- revirement de la jurisprudence de la Cour de Cassation en matière de Perte de Chance, désormais « toute Perte de Chance minime soit elle est indemnisable »
- exécution provisoire prononcée pour tous les jugements de 1^{ère} instance (décret du 11/12/2019)

... Une rigueur accrue du marché de l'assurance

- pression des réassureurs sur les résultats
- contrats collectifs soumis au contrôle des directions techniques et financières des Assureurs et déclarés à l'ACPR
- prise en compte renforcée des critères financiers. Augmentation des évaluations et des provisions pour sinistre - exigence pour des résultats S/P inférieurs ou égaux à 70%





L'avenir de la REVUE EXPERTS

Allocution de Pierre Saupique, rédacteur en chef de la Revue Experts, prononcée devant les présidents des compagnies lors de l'assemblée générale du CNCEJ du 20 décembre 2023.

L'objectif de 3 000 abonnés à la Revue Experts est atteint puisqu'à ce jour nous en dénombrons 3 061 (551 magistrats et 2 510 experts).

Faut-il pour autant s'en réjouir ? C'est plutôt une victoire à la Pyrrhus.

En effet, que d'efforts déployés afin d'atteindre cet objectif que nous nous étions assigné il y a six ans, en février 2018.

Nous y sommes parvenus grâce à vous, présidents de compagnies.

Je devrais dire avec le soutien du plus grand nombre d'entre vous puisque sept compagnies d'experts pluridisciplinaires sur les 36 n'abonnent pas leurs chefs de juridiction.

Alors que toutes nos compagnies sont fédérées par le CNCEJ, les efforts de promotion de la Revue Experts ne sont pas mutualisés.

Sur les 12 000 experts, 2 510 sont abonnés à la revue (soit 21% des experts qui composent le corps expertal). 9 490 experts ne le sont pas : sont-ils encouragés à s'abonner par les représentants de leur compagnie afin de répondre mieux encore à leur obligation de formation et d'information sur les principes directeurs du procès ?

Abonnez vos magistrats !

Collectez les abonnements de vos membres !

La Revue Experts est la seule revue en Europe exclusivement consacrée à l'expertise civile, pénale, administrative et privée qui s'adresse tant aux experts qu'aux magistrats et plus généralement à tous les maillons de la chaîne judiciaire.

De plus, elle est l'un des meilleurs vecteurs de communication du savoir-faire et du savoir-être des experts de justice.

L'avenir de la Revue Experts, le maintien de ses publications et de sa base de données riche de 37 années d'existence, dépendent de vous.

La Revue Experts vous appartient.



Pierre SAUPIQUE
Rédacteur en chef de la
Revue Experts

Les fiches pratiques sont de retour dans la Revue Experts !

Cher lecteur abonné,

Vous retrouverez dès notre premier numéro de la collection 2024, les fiches pratiques de l'expertise actualisées.

Dorénavant, chacune de nos parutions comportera l'une de ces fiches.

Souvenez-vous... la Revue Experts vous a fait bénéficier dès 1999 de ces fiches fort utiles et il était temps de les actualiser ! Au rythme de nos futures publications, vous retrouverez des fiches de procédures au civil, au pénal et à l'administratif, ainsi que des fiches de documentation de l'expertise afin de vous permettre de constituer progressivement un corpus de l'expertise judiciaire pertinent et complet.

En tant qu'abonné, vous les retrouverez dans nos parutions imprimées et/ou à télécharger au format PDF depuis votre compte "abonné" en ligne.

Nous tenons à vous les offrir dans votre abonnement.

Ne tardez pas donc à vous réabonner pour 2024, si cela n'est pas déjà fait ! Ces fiches seront en vente également dans notre e-boutique.

La fiche pratique du numéro de février 2024

FICHES PRATIQUES

REVUE
EXPERTS
Février 2024 - N°172

Acceptation ou refus de la mission en matière administrative

Auteur :

Bruno DUPONCHELLE

Président d'honneur de la Compagnie nationale des experts-comptables de justice (CNECJ)

I. MISE EN ŒUVRE

Dans un délai de 7 jours, en 4 ou 6 phases obligatoirement successives :

Phase 1 - Réception de la mission

En provenance du greffier en chef, tribunal administratif (TA) ou cour administrative d'appel (CAA), ou du secrétaire du contentieux, Conseil d'État (CE). Toute autre provenance est dénuée de base légale.

Phase 2 - Lecture de la mission et identification des personnes concernées par la mission

Demande éventuelle d'informations complémentaires au magistrat si la mission se trouve insuffisamment définie.

Phase 3 - Vérification par l'expert de :

- ses compétences ;
- l'absence de cause de récusation ;
- sa disponibilité.

Phase 4 - Lettre - dans les 7 jours (art. R. 621-3 - Code de justice administrative)

- d'acceptation + l'attestation de compétence et d'absence d'une situation de conflit d'intérêts avec les parties ;
- ou
- de refus (motivé).

En cas d'acceptation :

Phase 5 - L'expert doit aussitôt commencer ses opérations d'expertise, nonobstant appel.

Phase 6 - Une allocation provisionnelle peut (voir ci-après) être demandée à ce stade.



REVUE DE PRESSE

L'expertise en écriture et documents : partie prenante de la science forensique

Extrait de l'article de Valérie Theismann

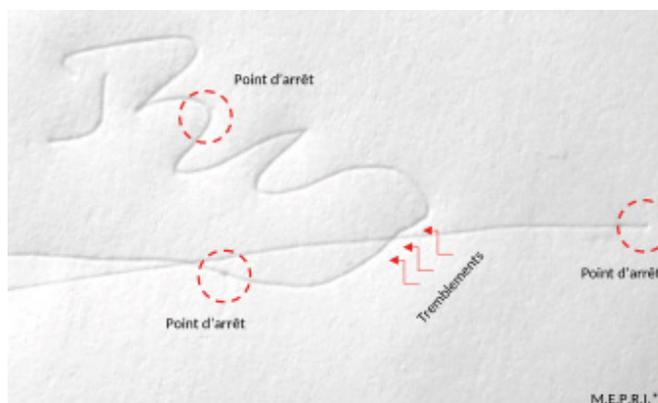


Valérie Theismann
 Expert en écriture et documents
 Expert judiciaire près la cour d'appel de Reims
 Graphothérapeute

Cet article vise à lever le voile sur cette discipline méconnue qu'est l'expertise en écriture et documents, sur son aspect technique... et sur son aspect scientifique. Voilà, le mot est dit !

Avant toute chose rappelons, autant que faire se peut, que l'expertise en écriture se distingue de la graphologie en ce sens que cette dernière réside dans l'observation et l'interprétation de l'écriture manuscrite en vue d'établir le portrait psychologique du scripteur alors que l'expertise en écriture cherche à identifier par compa-

raison l'auteur d'un manuscrit ou à authentifier un document. »



Pression forte et homogène, points d'arrêts, tremblements, compatibles avec une imitation de type imitation servile.

* Mise en évidence de la pression en éliminant les pigments par radiation infrarouge

Mais aussi...

Relisez l'article sur « **L'expertise des écritures et des signatures manuscrites dans le processus d'authentification des oeuvres d'art** » de Christine NAVARRO (Revue 145 - Août 2019).

Christine Navarro, expert en écriture et documents a écrit elle aussi un article sur l'expertise des écritures mais cette fois ci dans le monde de l'art : «Authentifier une oeuvre d'art signifie certifier l'authenticité de cette oeuvre, d'après la définition du Larousse. Mais de nombreux cas litigieux concernant des oeuvres d'art et d'affaires de faux ont marqué l'histoire de l'art, démontrant ainsi que l'authentification pose souvent problème.»



REVUE EXPERTS N° 172
 FÉVRIER 2024

Traitement des détails d'étanchéité des toitures-terrasses selon le premier DTU de 1960

Extrait de l'article de Pierre Maigné

Les experts de justice connaissent l'importance que les juges accordent aux prescriptions des DTU (documents techniques unifiés).

Réalisés par des professionnels, ceux-ci codifient les règles de l'art dont le respect indique que le maître d'œuvre ou l'entrepreneur ont travaillé au mieux. Sans avoir à connaître ces règles, le maître d'ouvrage est en droit d'attendre leur respect. C'est pourquoi le juge demande au technicien spécialiste qu'il missionne de dire si les règles en vigueur à l'époque de la construction ont bien été respectées.

Mais aussi...

Relisez l'article sur « **L'origine de l'étanchéité moderne des toitures-terrasses à travers son premier DTU** » de Pierre Maigné (Revue 166 - février 2023).



Pierre Maigné
 Ancien expert au Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)
 Expert près la Chambre syndicale française de l'étanchéité (CSFE), commission DTU
 Membre de la Compagnie des ingénieurs experts près la cour d'appel de Paris (CIECAP)

Le toit-terrasse de la villa Savoye construite à Poissy entre 1928 et 1931 par les architectes Le Corbusier et Pierre Jeanneret.





La Convergence de la Justice et des Nouvelles Technologies Retour en images sur le colloque





L'Intelligence Artificielle a ses limites

L'intelligence artificielle, c'est la star des séries policières américaines pour résoudre des crimes.

Pourtant, ces nouvelles technologies ont leurs limites, notamment d'un point de vue législatif. En avril 2021, la Commission européenne a proposé un premier cadre réglementaire. Sa priorité : veiller à la transparence, la traçabilité et la neutralité des logiciels d'intelligence artificielle (IA). Le texte doit encore être adopté par le Parlement européen.

Selon la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), le développement de l'IA doit se concilier avec les enjeux de protection des données. Elle ne doit pas porter atteinte à l'identité et aux libertés de l'Homme. « C'est à cette condition que les citoyens feront confiance à ces technologies », a-t-elle communiqué en octobre 2023

Des logiciels restreints

Et pour que les citoyens aient confiance en ces technologies, leur fiabilité doit être incontestable. Patrice Bajon, expert judiciaire en informatique au tribunal de Toulouse, est confronté à des logiciels d'intelligence artificielle, notamment pour la reconnaissance faciale. « Grâce à ces logiciels, on peut rechercher le visage de quelqu'un parmi les photos prises pendant une perquisition. Ça fonctionne plutôt bien », déclare-t-il. D'autres logiciels, moins efficaces, permettent de catégoriser des images. « Quand on récupère des données WhatsApp, on peut faire des recherches rapprochées, pour trouver des photos de stupéfiants, des scènes à caractère sexuel, des armes. » Une recherche qui fonctionne beaucoup moins bien dans ce cas-là. « Si le logiciel voit trop de peau sur une image, il peut affirmer que la photo est à caractère sexuel, alors qu'il s'agit seulement d'un visage. Il y a beaucoup de faux positifs. », raconte-t-il.

Les biais cachés de l'IA

Chaque algorithme d'intelligence artificielle est alimenté selon la recherche voulue par la personne qui le génère. Dans ce sens-là, il y a forcément des biais, conscients ou inconscients, qui peuvent influencer la qualité des résultats du logiciel.

« Si on alimente une intelligence artificielle avec des théories complotistes, elle nous répondra forcément de manière complotiste », explique le spécialiste. Une seule photo ne suffit donc pas pour reconnaître un suspect. Il en faudrait une quinzaine pour être sûr de l'identification, selon l'expert.

Face à ces biais, seul le regard humain prime. Mais Patrice Bajon le soutient : « L'intelligence artificielle ne peut pas remplacer l'Homme. Suspecter un cancer grâce à une radiographie, l'IA peut le faire. Mais pour être sûr qu'il ne s'agit pas d'un faux positif, l'esprit critique de l'enquêteur reste primordial. »

« L'esprit critique de l'enquêteur reste primordial »

LA DÉRIVE DES DEEPPFAKES

LES DEEPPFAKES

Un obstacle aux enquêtes judiciaires

Ces dernières années, les deepfakes, ces nouvelles preuves sous forme de vidéos ou photos truquées, se répandent de plus en plus. Selon la société



Les verres des lunettes et la gourde sont déformés.
©Midjourney

société Deeprace, le nombre de vidéos deepfakes identifiées serait passé de 8000 à 15 000 entre 2018 et 2019. Aujourd'hui, tout le monde peut créer des deepfakes sans connaissances techniques particulières. Pour Patrice Bajon, pas de solution miracle, il faut se baser sur le contexte et chercher les incohérences. Souvenez-vous de cette photo très controversée du pape en doudoune blanche. Elle avait été générée par le logiciel Midjourney.

Un dossier de La tribune du palais, n°26 (janvier 2024) en prolongement de notre colloque de décembre et dans le cadre de la participation de la compagnie à l'école de journalisme de Toulouse...



Correspondance de la cour

*Courrier de Madame Louis, juge chargé
du contrôle des experts au tribunal judiciaire
de Toulouse.*

[...] Penser à **ouvrir systématiquement les droits à TOUS sur OPALEXE** (AVOCATS mais également GREFFE).

Dans divers dossiers, mon greffe n'a pas été informé de courriers récurrents et nombreux parce qu'il n'avait pas de droits ouverts.

Ouvrir les droits immédiatement sans attendre l'avis de versement de consignation car cela prive les avocats d'informations. Du temps est inutilement perdu. Il me semble que dans l'hypothèse où l'expertise ne débiterait finalement pas, il avait été convenu avec OPALEXE que les frais d'ouverture de droit étaient annulés.

J'ai énormément d'experts qui laissent passer plus d'un mois pour accepter, et pire, refuser des missions. Pourriez-vous rappeler qu'ils répondent à cette **désignation dans un délai maximum de 2 semaines** s'il vous plaît ?

Par ailleurs, certains experts rencontrent des problèmes personnels ou professionnels (ce que je peux comprendre aisément, bien sûr). Mais, ils laissent alors les opérations d'expertise en jachère, ne répondent plus aux courriers des avocats ou à leurs appels... Pire, ils ne répondent plus à mes courriers. Dans ce cas et quel que soit le problème, il faudrait **rappeler que le service doit être informé de l'existence de difficultés qui impacteront le temps d'expertise** le plus vite possible. Il convient, dans ce cas, de préciser que le calendrier prévu sera modifié et dans quelle mesure, afin que le juge puisse rapidement nommer un autre expert ou discuter de la façon dont se déroulera l'expertise en tenant compte des difficultés de l'expert.

Dans ce cas aussi, l'expert doit demander des dates claires de prorogation de dépôt de rapport. Nous perdons énormément de temps dans le cas contraire. Si le service du suivi des expertises devait accuser un temps de retard dans la réponse, l'expert aura eu le souci de prévenir les avocats en leur permettant de donner des explications à leurs clients. Il n'est donc pas dispensé de cet avertissement qui évite des problèmes et des pertes de temps.

Calendrier des formations ARCADIE 1^{er} semestre 2024

MARS

07 Les écrits de l'expert de justice

14 Les frais de logement et de véhicule adapté

20 Utilisation de CHATGPT au quotidien

28 La dématérialisation de la procédure d'expertise en matière civile via le système OPALEXE

AVRIL

03 Les drones aériens au service des experts judiciaires

25 Les particularités de l'expertise civile en bâtiment

MAI

14 La gestion financière de l'expertise en matière civile

16 La conduite de réunions

30 **COLLOQUE ARCADIE**
L'expertise judiciaire au coeur du procès

JUIN

07 Actualités de responsabilité médicale

13 L'expertise judiciaire en bâtiment et le risque décennal : sinistre de 2^{ème} génération

20 Le rapport de l'expert

COMPLET



Prestation de serment au Tribunal judiciaire
21 décembre 2023



Prestation de serment des nouveaux experts
Tribunal administratif 6 février 2024



Audience solennelle
du Tribunal administratif de Toulouse
9 février 2024





SORTIR À TOULOUSE - Parlez-moi d'art !

L'altruisme du trait

Au centre d'art contemporain le Hang-Art, partenaire du musée des Abattoirs, au milieu des montagnes et de magnifiques sentiers de randonnées, l'exposition de deux artistes Michel Joulé et Pierre Bergé dit Pédro.

Nous connaissons l'altruisme, cette disposition de l'être à se préoccuper de son prochain. Certains diront que ce trait de caractère n'est pas donné à tous, et pourtant...

Depuis nos instincts primaires, nous avons toujours eu le désir d'appartenir à un groupe. Nous avons toujours eu des attirances de curiosités pour l'autre. Ce qui fait notre force de « bipède », est justement cette capacité, à observer son entourage et de s'en nourrir réciproquement.

Notre regard est une source d'analyses et un transmetteur d'apprentissages.

C'est pourquoi je fais ce rapprochement avec le « Trait qui parle », je le nomme ainsi, par sa justesse et sa capacité à s'exprimer, sans sacrifice. Qu'il soit le geste d'un sourire ou le trait d'une émotion, il relate le « réalisme des traits ». Cette activation, ou conjonction de mécanismes internes à l'humain est une vraie magie d'altruisme. Ce geste, posé sur le papier ou la toile, figuratif ou lyrique, exprime systématiquement ce qui est profondément ancré dans la nature des individus. Il impacte notre histoire, nous bouleverse parfois, mais à chacune de ses paroles, le trait nous rappelle combien sans lui, nous serions muets.

Pour cette exposition, deux traits se rencontrent et discutent. Loin d'instancier une formule ou de symboliser des sentiments, ils provoquent le concept même d'innéité, opposant ce qui relève de la « nature » à ce qui appartient à la « culture ».

Le lyrique, de **Michel Joulé**, qui semble nous apporter le souffle, une autre manière de respirer.

« Traverses... Le regard voyage, cherche, analyse, scrute ce qui se présente sur la toile. Il vagabonde et se perd jusqu'à se fondre dans la matière picturale. La peinture comprise comme un paysage, comme une autre nature recomposée... Un paysage nouveau où collines, vallées, pics, plaines et chemins se succèdent, s'enchevêtrent.

Alors la contemplation de la peinture devient inépuisable et sans cesse renouvelée. Elle imprègne de manière permanente notre regard et notre esprit... »

Pour **Pierre Bergé dit « Pédro »**, la transfiguration des instants de vie, qu'ils soient heureux ou tristes, simples ou violents, l'artiste les relate par son trait altruiste.

Celui-ci arrête le temps sur des « Abrazos » sculptés de courbes et de lumières.

« Mon frère m'a dit :

J'ai vu le pire,

j'ai entendu la faim.

Tu m'as apporté ton sourire,

je l'ai accroché chez les miens.

Tu as su voir

Comprendre notre fin

Aujourd'hui, je retrouve l'espoir

De te revoir enfin. »

Vous pourrez découvrir jusqu'au au 30 Mars 2024 l'exposition de ses deux artistes.

Dessins, peintures.

Au Hang-Art à Esquièze-Sère

Pl. Eth Marcadaou, 65120 Esquièze-Sère


 le
HANG-ART
 Espace Contemporain
 65120 Esquièze-Sère

Présente
Le trait altruiste

Michel JOULÉ
Pierre BERGÉ
 dit PÉDRO

19 janvier
 mars 30
 2024

mardi > samedi
 de 15h à 19h

GALERIE




SORTIR À TOULOUSE - Parlez-moi d'art !

Michel COSTIOU, du Capitole à l'opéra Garnier

Un passage sans commencement et sans fin, un état où le repos s'oppose au mouvement. C'est dans ce processus même, que Michel Costiou trouve et puise son énergie. Le corps dans sa puissance et dans l'acte, pour attendre l'instant d'équilibre, celui qui occupe l'espace tout entier. Cette vision spatialisée de l'artiste isole le temps, le ramenant à un trait, une couleur, une lumière. Il traduit sur papier ou toile les changements ininterrompus des danseurs, chorégraphes...

Du Moulin-Rouge, de l'Opéra Garnier, au Cirque d'Hiver
 Michel Costiou réalisera plus de 73 000 croquis de grands chorégraphes, de Maurice Béjart au ballet Roméo et Juliette. Un véritable feu d'artifice. Ses résidences et entrées sont des lieux des plus prestigieux : l'Opéra de Paris, le festival de cirque de Monte-Carlo, la Garde républicaine... Dans la pénombre des représentations, il entame sa propre danse, au rythme des musiciens, danseurs, acrobates, et mimes. Il trace alors, l'instantané du mouvement. Sans même regarder la toile ou le carnet, il se livre à une sorte de transe où le trait et le vide viennent se confondre en une, et même dominante énergie. Au cœur de ces enchaînements, il pense, imagine la chorégraphie autour de l'espace. Le rythme et le temps donnent un autre regard sur le corps et l'expression.

C'est à Toulouse que l'artiste fait ses premiers « Entrechats ».

Il suit les cours des Beaux-Arts à l'âge de 16 ans et dessine au Capitole ses premiers filages et représentations de ballets d'exception. Michel fonde le tout premier atelier de dessin du mouvement au sein de l'Académie d'Art Roederer à Paris, Aujourd'hui, il partage sa vie entre Paris et Concarneau. Même, si Michel est très sollicité à travers le monde du spectacle, et que ce « globe-trotteur » ne tient pas en place... il nous accorde un temps de danse, de janvier à mars. C'est à Toulouse qu'il a souhaité présenter ses œuvres sur le mouvement.



Exposition de dessins, peintures et sculptures
Galerie 21 du 11 janvier au 9 mars
 Place du salin,
 3 Impasse de la Trésorerie 31000
 Toulouse.

UN BIJOU À CARCASSONNE LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS

À Carcassonne un peu plus loin, l'artiste Michel Joulé vient de rentrer au Musée des beaux Art, dans la collection des artistes du 21^{ème} siècle.

Labellisé Musée de France, le Musée des beaux-arts de Carcassonne est le berceau d'une magnifique collection de peintres d'exception comme Chardin, Corot, Courbet... Dix salles consacrées aux collections permanentes, du 17^{ème} siècle à nos jours, des conférences, activités et parages sur l'art et son histoire y sont régulièrement proposés.

ACTUELLEMENT

LA COULEUR dans la peinture Occidentale



Mercredi 6 mars à 17h
Le rose, de la discrétion à l'audace

Caraud,
 « La déclaration »



Mercredi 3 avril à 17h
Le rouge, du pouvoir à la passion

THIRION,
 Rebecca au puits



Mercredi 15 mai à 17h
Le jaune, du rejet à l'embrasement solaire

MARTIN,
 Paysage du Lauragais